



Réseau des bibliothèques

Carte assistante maternelle 2018 - 2019

Document valant convention entre le titulaire de la carte assistante maternelle et la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Art. 1 - La **carte assistante maternelle** est gratuite, nominative et renouvelable chaque année.

Art. 2 - La **carte assistante maternelle** donne droit à un emprunt maximum de **20 documents**, livres, documents sonores, revues (sont exclus les DVD et les jeux vidéo) sur tout le réseau des bibliothèques du Bocage Mayennais pour une durée de **six semaines**.

Art. 3 - Les documents empruntés sont placés sous la responsabilité du titulaire de la **carte assistante maternelle** dans les conditions fixées par le règlement intérieur des bibliothèques du réseau lecture du Bocage Mayennais.

Extrait du règlement :

Art. 11 - Les documents sonores et audiovisuels ne peuvent être utilisés que pour des auditions (ou visionnement) à caractère individuel ou familial. La reproduction de ces enregistrements est formellement interdite. L'audition publique est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur dans le domaine musical (SACEM, SDRM). Le réseau lecture dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Art. 12 – En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, le responsable du réseau prendra toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, suspensions du droit de prêt temporaires ou définitives, applications de pénalités...).

Art. 13 – En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement par son rachat ou le remboursement de sa valeur. En cas de détériorations répétées, l'usager peut perdre son droit de prêt de façon provisoire ou définitive.

Art. 5 - Identification du titulaire de la **carte assistante maternelle** :

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :@..... (pour recevoir les avis de réservation, les rappels de documents)

J'autorise la bibliothèque à envoyer à cette adresse électronique des messages d'information sur les événements du réseau.

Je m'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur et la charte d'utilisation des ressources numériques du réseau de lecture du Bocage Mayennais en tout point.

Date :

Signature du titulaire de la carte assistante maternelle :

Pour la Communauté de Communes,
Le président, Bruno Lestas

